

En 2011, la carte du Gers sera revue

essentiel

En 2011, les Gersois vont de voir repenser leur carte de l'intercommunalité. Dix communautés de communes ne sont pas dans les clous des exigences de la nouvelle loi qui impose un minimum de 5 000 habitants. Des réunions ont lieu pour essayer de trouver des solutions.

Depuis le 1^{er} janvier, les communes de Montréal-du-Gers, Larroque-sur-l'Osse, Fourcès et Labarrère sont officiellement rattachées à la communauté de communes de la Ténarèze. Cela met fin à une polémique qui a duré plusieurs mois parce qu'Eauze (qui a rejoint la communauté de communes du Grand Armagnac) et Montréal n'arrivaient pas à s'entendre. L'intercommunalité dans le Gers n'est pas un long fleuve tranquille, et cela ne va pas s'arranger en 2011. La loi de réforme des collectivités territoriales qui a été adoptée en 2010 va être mise en œuvre tambour battant cette année. Au 31 décembre, le préfet devra avoir arrêté le « schéma départemental de coopération intercommunal ». Autrement dit, il devra être en mesure de fournir une carte de l'intercommunalité qui prenne en compte les nouvelles dispositions de la loi à savoir : plus aucune commune isolée (il en reste encore dans le département) et aucune communauté de communes qui fasse moins de 5 000 habitants (il y en a dix dans le Gers). Si cela n'est pas réalisé, les préfets disposeront à compter du 1^{er} janvier 2012 de pouvoirs temporairement accrus qui les autoriseront à forcer la main des récalcitrants... Afin d'éviter d'en arriver là, l'association des maires du Gers a commencé à réunir les élus concernés. « Nous avons le choix entre deux options, explique Alain Brosetta, vice-président de l'association des maires et présidents de communautés de communes. Soit nous



Carte des intercommunalités du Gers : 2011 sera l'année de la refonte. / Photo DDM

attendons qu'on nous impose les choses, soit nous faisons des propositions... » Il y a deux semaines, une réunion a rassemblé 19 des 23 présidents de communautés de communes du département. D'autres réunions du même type auront lieu ce mois-ci et le mois prochain car les problèmes à résoudre sont légion. Non seulement, il va falloir se marier (qui avec qui ?) mais en plus, il va falloir harmoniser les compétences. Toutes ces décisions devront en outre être validées par tous les conseils municipaux. Le schéma lui-même devra être validé par toutes les assemblées communales et intercommunales concernées puis par la commission départementale de la coopération intercommunale... En attendant, la préfecture ne chôme pas : plusieurs scénarios de fusions de communautés de communes ont déjà été envisagés.

Daniel Adoue

DIX COMMUNAUTÉS TROP PETITES

Dix communautés de communes font actuellement moins de 5 000 habitants et doivent trouver des solutions pour s'agrandir d'ici la fin de l'année : Terrides-Arcadèche (Cologne) : 3441 hab. ; Cœur de Lomagne (Saint-Clar) : 2956 hab. ; Bastides du Val d'Arrats (Mauvezin) : 4192 hab. ; Hautes Vallées (Saint-Blancard) : 1000 hab. ; Vals et Villages en Astarac (Idrac-Respaillès) : 3818 hab. ; Hautes Vallées de Gascogne (Villecomtal-sur-Arros) : 3680 hab. ; Leez et Adour (Lannux) : 900 hab. ; Monts-et-Vallées de l'Adour (Riscle) : 4882 hab. ; Terres d'Armagnac (Aignan) : 2343 hab. ; Coteaux de Gimone (Saramon) : 2138 hab.